



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 19 mai 2021

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 19 mai 2021 à huis clos en raison du palier d'alerte décrété par la Santé publique et en respect des mesures sanitaires prévues par les différents décrets, dont le plus récent (555-2021) concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 23 avril 2021, conformément à l'article 119 de la *Loi sur la santé publique*. Exceptionnellement, le mode technologique (visioconférence) est utilisé, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020 et leurs renouvellements subséquents.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	visioconférence
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)	visioconférence
Simon Madore	maire	Coaticook (V)	visioconférence
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)	visioconférence
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)	visioconférence
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)	visioconférence
Réjean Masson	maire	Martinville (M)	visioconférence
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)	visioconférence
Benoît Roy	maire	Saint-Malo	visioconférence
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)	visioconférence
Line Gendron	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	visioconférence
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)	visioconférence
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)	visioconférence

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation de la session ordinaire du 21 avril 2021
 - 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
 - 4.2.1 Avis de non-conformité du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la MRC de Coaticook 2021-2027
- 5.0 TRÉSORERIE**
 - 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
 - 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
 - 5.3 Suivis financiers et transferts budgétaires
 - 5.3.1 Suivis budgétaires au 30 avril 2020 – États comparatifs
 - 5.3.2 Clocheton
 - 5.4 Travaux de cours d'eau – Compton – Lot 3 667 292, circonscription foncière de Sherbrooke
 - 5.5 Assurances générales MRC – Ajout d'un assuré (T@CTIC)
 - 5.6 Remplacement du serveur



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**
- 6.1 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.6
- 7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**
- 8.0 AVIS DE MOTION**
- 8.1 Règlement modifiant le règlement n° 4-021 (2018) sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.2 Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.3 Règlement de contrôle intérimaire (RCI) visant l'adoption d'une nouvelle zone inondable de grand courant sur les lots 1 802 694, 1 802 696, 6 295 077, 6 295 078, 6 322 795, 6 322 796, 6 322 797 et 6 322 798, bordant la rivière Moe à Compton
- 9.0 RÈGLEMENT**
- 9.1 **Présentation et dépôt** du règlement modifiant le règlement n° 4-021 (2018) sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.1 **Présentation et dépôt** du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.2 **Présentation et dépôt** du règlement de contrôle intérimaire (RCI) visant l'adoption d'une nouvelle zone inondable de grand courant sur les lots 1 802 694, 1 802 696, 6 295 077, 6 295 078, 6 322 795, 6 322 796, 6 322 797 et 6 322 798, bordant la rivière Moe à Compton
- 9.3 **Adoption – Projet** de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.4 **Avis** de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation – article 50 LAU - **Projet** de règlement n° 6-25.6
- 10 AUTRES AFFAIRES**
- 10.1 Journée annuelle de réflexion des élu(e)s (Lac-à-l'épaulé) ou Journée d'accueil des élu(e)s – Sujets et date
- 10.2 Rapport annuel de gestion contractuelle – 2020
- 10.3 Acte de cession – Vente pour taxes de 2019 – Lots 5 782 275 et 5 792 568 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook en la municipalité de Saint-Herménégilde – Autorisation à signature
- 10.4 Place aux jeunes – Bilan des activités
- 11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**
- 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
- 11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 12 mai 2021
- 11.1.2 MRC de Portneuf – Assouplissements réclamés à la *Loi sur les ingénieurs*



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.1.3 FQM – Déclaration pour l’inclusion et l’ouverture à la diversité – Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie
- 11.1.4 Pandémie de la COVID-19 – Aide financière du MAMH
- 11.1.5 Salle audiovisuelle
- 11.1.6 CIBLE – Entente de collaboration et soutien financier
- 11.2 Comité du développement économique
 - 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 4 mai 2021
- 11.3 Comité régional Milieux naturels et environnement
 - 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 5 mai 2021
 - 11.3.2 Campagne d’échantillonnage d’eau 2021 – Parc Chute Burroughs
 - 11.3.3 Consultations publiques du BAPE : « L’état des lieux et la gestion des résidus ultimes » - Mémoire
 - 11.3.4 Écocentre permanent – Modèle d’affaire et offre d’achat
 - 11.3.5 Projet pilote de récupération des plastiques agricoles Synergie et AgriRÉCUP
- 11.4 Comité régional – Occupation du territoire (COT)
 - 11.4.1 Compte-rendu de la rencontre du 5 mai 2021
 - 11.4.2 Modification du Schéma d’aménagement et de développement durable (SADD) – Développement résidentiel et hébergement récréotouristique
 - 11.4.3 Modification de la zone inondable de la Rivière Moe- Secteur du chemin Ives Hill à Compton
- 11.5 Comité régional Développement des communautés
 - 11.5.1 Compte-rendu de la rencontre du 12 mai 2021
 - 11.5.2 Agent en patrimoine – Confirmation de l’engagement financier
 - 11.5.3 Patrimoine religieux
 - 11.5.4 Habitation – Mise en œuvre du plan d’action
 - 11.5.5 Tournoi de golf au profit de la Fête régionale de la famille – Report
 - 11.5.6 Fête de la rentrée
 - 11.5.7 Volet Événementiel de la Politique d’investissement du Fonds Vitalité des milieux de vie
 - 11.5.8 Soutien financier – Légalisation du cannabis – Plan d’action du Comité jeunesse en promotion de la santé et prévention des dépendances – Résolution CM2020-03-62
- 11.6 Comité régional de sécurité publique – Volet services policiers
 - 11.6.1 Compte-rendu de la rencontre du 28 avril 2021

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 12.2 CAB Express – Infolettre n° 104

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier

14.0 AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Autres informations et/ou rapports
 - 14.1.1 Équipe de la MRC



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE

L'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 21 mai 2021 en vertu du décret n° 660-2021 du 12 mai 2021. Suivant l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ses renouvellements, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a édicté, en raison de la pandémie de la COVID-19, des mesures supplémentaires pour protéger les citoyens, le personnel ainsi que les élus municipaux.

En raison du palier d'alerte maximale (rouge) décrété par le ministre de la Santé et des Services sociaux pour l'Estrie, le 10 mai dernier, les mesures dont la tenue des séances de conseil exceptionnellement à huis clos et la participation des élus par tout moyen de communication comme le téléphone ou la visioconférence sont toujours applicables. La présente séance est donc tenue par visioconférence.

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 22h03 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Madame Nancy Martin, agente de communication par *intérim* ainsi que Messieurs Kévin Roy, directeur des finances et Dominick Faucher, directeur général et secrétaire-trésorier sont présents par visioconférence. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière est également présente par visioconférence et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

L'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020 fixe également certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques. Ces exigences s'appliquent notamment aux séances du conseil d'une MRC. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire cette obligation, une MRC peut notamment recourir à l'un ou à l'autre des moyens suivants :

- la publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la séance réalisé au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone ou une caméra ;
- la retranscription intégrale des délibérations des membres lors de la séance dans un document accessible au public ;
- la diffusion de la séance sur une plateforme numérique ou par d'autres moyens permettant aux citoyens d'y accéder.

L'arrêté n° 2020-029 précise que la seule publication d'un procès-verbal, bien que toujours requise en vertu de la loi, n'est pas suffisante pour satisfaire l'obligation prévue par l'arrêté, à moins que ce document ne reproduise l'intégralité des propos tenus lors de cette séance. La séance du présent Conseil de la MRC est donc enregistrée et sera disponible sur le site web de la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que la présente séance soit à huis clos, l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer. Les citoyens peuvent notamment transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance.

CM2021-05-097

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2021-05-098

4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2021

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la session ordinaire du 21 avril 2021 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 21 avril 2021 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.1 AVIS DE NON-CONFORMITÉ DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ DE LA MRC DE COATICOOK 2021-2027

Information est donnée à l'effet que suite à l'analyse de conformité du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé de la MRC de Coaticook, conformément à l'article 53.17 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), Recyc-Québec a informé la MRC que celui-ci ne s'avère pas conforme à certaines des exigences de la Loi ou aux orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du Plan d'action 2019-2024. Les correctifs devront être apportés d'ici le 1^{er} octobre 2021.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 905 493,11 \$ payés au 19 mai 2021, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2021-05-099

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 34 108,31 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 34 108,31 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2021, pour le mois d'avril, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2021-05-100

5.3.1 ÉTATS COMPARATIFS

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

ATTENDU que le premier état compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 avril ;

ATTENDU que le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2021, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les deux états comparatifs préparés et présentés par le directeur des finances dans les différentes catégories de fonction et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt des états comparatifs de la MRC de Coaticook à des fins budgétaires dans les différentes catégories de fonctions tels que présentés par le directeur des finances de la MRC, et ce, conformément à la loi.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-05-101

5.3.2 CLOCHETON

ATTENDU que la MRC a reçu en novembre dernier la confirmation du montant de la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications de 50 % des coûts admissibles, jusqu'à 50 000 \$ pour le projet de restauration du centre administratif de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le clocheton installé sur la toiture du centre administratif doit être réparé, qu'il s'agit de travaux avec une certaine complexité et que de plus, celui-ci a une valeur patrimoniale ;

ATTENDU que les travaux d'inspection et d'évaluation de l'étendue des travaux requis seront effectués par la firme spécialisée «Toitures R. Martin Ferblantiers Couvreurs» aux termes de la résolution 2021-CA-05-103 ;

ATTENDU que «Toitures R. Martin Ferblantiers Couvreurs» est notamment un spécialiste en toiture ancestrale et en ferblanterie ;

ATTENDU que l'estimation préliminaire des travaux par un autre entrepreneur, toutefois non spécialisé dans ce genre d'élément, indique des travaux de l'ordre de 25 000 \$ à 60 000 \$;

ATTENDU qu'un contrat de cet ordre peut être accordé de gré à gré, conformément aux règles d'adjudication de contrat en vigueur à la MRC ;

ATTENDU que le projet de restauration présenté au ministère s'appuyait sur un budget total de 100 000 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la direction générale d'accorder le mandat de réfection à «Toitures R. Martin Ferblantiers Couvreur», suite aux travaux d'inspection et d'évaluation, si son offre de services est inférieure aux prévisions budgétaires, soit une dépense nette de moins de 68 000 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal d'un montant total de 68 000 \$ à cet effet dans la Partie I, département «Général», la catégorie de fonctions «Admin – Autres, Entretien - Édifice», poste budgétaire 02 19601 520, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception de la facture à cet effet, s'il y a lieu ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises pour les immobilisations, eu égard à la politique en vigueur.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-05-102

5.4 TRAVAUX DE COURS D'EAU – COMPTON – LOT 3 667 292, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 0106 46 2020 à Compton ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ces portions de la rivière Coaticook font partie d'un cours d'eau réglementé en vertu du règlement n° 5-004 (2009) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges aux abords de la Rivière Coaticook, au coût total toutes taxes incluses de 6 890,42 \$ pour la propriété immatriculée 0106 46 2020 à Compton ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 6 291,87 \$ à cet effet dans la Partie I, au sein du département «Général», dans la catégorie de fonctions «Hygiène du milieu – Cours d'eau, Surveillance – Travaux de cours d'eau», poste budgétaire 02 46001 410 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement desdites factures et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la municipalité de Compton, ainsi que des frais de gestion applicables en vertu de la résolution CM2011-09-310 ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés au sein de la Partie I, département «Général», dans la catégorie de fonctions «Municipalités-surveillance de cours d'eau», poste budgétaire 01 23146 100, au remboursement desdites dépenses, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Messieurs Johnny Pizar et Simon Madore rappellent aux membres du Conseil que ceux-ci sont également administrateurs de la Table d'action en communication et en technologie de l'information de la MRC de Coaticook Ltée (T@CTIC). Ils ne participeront pas aux délibérations dans la prochaine question, et ce, afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

CM2021-05-103

5.5 ASSURANCES GÉNÉRALES MRC – AJOUT D'UN ASSURÉ (T@CTIC)

ATTENDU que la couverture actuelle de la Table d'Action en Communication et Technologies de l'Information de la MRC de Coaticook Ltée (T@CTIC) prend fin le 24 juin 2021 ;

ATTENDU qu'afin d'assurer une rotation entre les fournisseurs, un prix fut demandé à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), en ajoutant T@CTIC comme assuré additionnel à la couverture existante de la MRC ;

ATTENDU que le conseil prend en compte l'offre reçue auprès de la FQM - Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'Acti-Sports et Carrefour Loisirs sont également des assurés additionnels de la MRC ;

ATTENDU que les coûts additionnels sont refacturés à l'organisme correspondant ;

ATTENDU que dans le cas de T@CTIC, le coût de la prime annuelle est de 11 021 \$ en considérant le montant de biens en fibre optique actuelle de 2 M \$ et comprend la responsabilité civile et la couverture Erreurs et Omissions ;

ATTENDU que le montant sera ajusté en tenant compte de l'avancement des travaux et de la date de renouvellement de la police de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec d'ajouter la Table d'Action en Communication et Technologies de l'Information de la MRC de Coaticook Ltée (T@CTIC) comme assuré additionnel à la couverture de la MRC, tel que proposé par l'avenant présenté au coût additionnel annuel de 11 021 \$ avant taxes applicables ;
- ▶ d'engager le crédit nécessaire à cet effet dans la Partie I, département «Général», au sein de la catégorie de fonctions «Admin – Autres, Assurances», poste budgétaire 02 19001 421 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet ;
- ▶ de refacturer les coûts correspondants à T@CTIC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'appliquer les revenus supplémentaires, qui seront alors disponibles dans la Partie I, département «Général» dans la catégorie de fonctions «services rendus, autres services rendus» au sein du poste budgétaire 01 23410 100 au paiement partiel de la dépense dans la Partie I, Partie I, département «Général», au sein de la catégorie de fonctions «Admin – Autres, Assurances», poste budgétaire 02 19001 421.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	24/44	49,67 %		

ADOPTION

Messieurs Johnny Pizar et Simon Madore se joignent de nouveau aux délibérations du conseil.

CM2021-05-104

5.6 REMPLACEMENT DU SERVEUR

ATTENDU que le serveur principal de stockage est arrivé à la fin de sa vie utile ;

ATTENDU que des offres ont été demandées auprès de PC Expert et de Précicom Technologies Inc., par le responsable des technologies de l'information de la MRC, afin d'assurer une certaine rotation entre les fournisseurs ;

ATTENDU que le comité administratif prend en compte l'offre la plus basse déposée, soit celle de Précicom pour l'achat d'un serveur de stockage, avec support et assistance et une garantie du manufacturier, au coût de 12 619 \$ avant toutes taxes et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

ATTENDU que la présente dépense constitue une immobilisation aux termes de la réglementation en vigueur à la MRC ;

ATTENDU que ladite dépense est prévue au budget 2021 de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à l'acquisition d'un serveur de stockage, sur la base de la proposition déposée par Précicom Technologies Inc., et ce au coût de 12 619 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager pour l'exercice financier 2021, le crédit net de 13 248,38 \$ dans la Partie I, département «Général», la catégorie de fonctions «Immobilisations, dépenses, équipements informatiques», poste budgétaire 23 02001 726, à cet effet ;
- ▶ d'emprunter ledit montant au fonds de roulement de la MRC et de rembourser ce montant via un versement périodique annuel de 3 312,10 \$ pour chacune des années 2022 à 2025 inclusivement ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception de la facture et de l'équipement, ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE



CM2021-05-105

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 6-25.6

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-25.6 au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«Conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications que chacune des municipalités devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'une modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.6 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable,

- ✓ La municipalité de Barnston-Ouest devra modifier ses outils d'urbanisme afin d'y intégrer les nouvelles limites de son périmètre urbain et les zones d'expansion urbaine ;
- ✓ La municipalité de Dixville devra modifier ses outils d'urbanisme afin d'y intégrer les nouvelles limites de son périmètre urbain et d'y exclure la zone de réserve ;
- ✓ Les municipalités locales devront modifier leurs outils d'urbanisme afin d'y intégrer les usages «Récréatifs intensifs» au sein de l'affectation Récréoforestière.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Rien à signaler.

8.0 AVIS DE MOTION

8.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 4-021 (2018) SUR LA GESTION CONTRACTUELLE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) par le conseiller Johnny Pizar, pour un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement sur la gestion contractuelle adopté par la MRC en 2018, afin d'y prévoir des mesures pour favoriser, dans le cadre des contrats dont la dépense est inférieure au seuil d'appels d'offres publics, les biens et les services québécois, les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, suite à la sanction, le 25 mars dernier, par le Gouvernement du Québec du projet de loi n° 67 «*Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau*, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions». Le règlement sera adopté à une prochaine session de ce conseil.

8.2 RÈGLEMENT 6-25.6 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) DE LA MRC DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) par le conseiller régional Benoît Lavoie qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement sera adopté conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et celui-ci aura pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC afin d'adresser, à court terme, certains des enjeux d'aménagement du territoire que la pandémie actuelle a entraîné et qui se traduisent notamment en termes de développement résidentiel et d'hébergement récréotouristique.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.3 RÈGLEMENT CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT L'ADOPTION D'UNE NOUVELLE ZONE INONDABLE DE GRAND COURANT SUR LES LOTS 1 802 694, 1 802 696, 6 295 077, 6 295 078, 6 322 795, 6 322 796, 6 322 797 ET 6 322 798, BORDANT LA RIVIÈRE MOE À COMPTON

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) par la conseillère régionale Nathalie Dupuis, qu'un règlement de contrôle intérimaire ayant pour objet d'établir une nouvelle zone inondable de grand courant sur certains lots à Compton, en bordure de la rivière Moe, sera adopté à une prochaine session de ce conseil.

9.0 RÈGLEMENTS

9.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 4-021 (2018) SUR LA GESTION CONTRACTUELLE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement n° 4-021 (2018) - Règlement sur la gestion contractuelle. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, soit d'y prévoir des mesures pour favoriser, dans le cadre des contrats dont la dépense est inférieure au seuil d'appels d'offres publics, les biens et les services québécois, les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, dans le but de favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire, sa portée (mesure transitoire de 3 ans), (toutefois, le coût, le mode de paiement ainsi que le mode de financement ne sont pas applicables). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil. Il doit toutefois être en vigueur au plus tard, le 25 juin 2021.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

9.2 PRÉSENTATION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT N° 6-25.6 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) DE LA MRC DE COATICOOK

PRÉSENTATION est faite par Monsieur Dominick Faucher, le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, et ce, conformément aux articles 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) d'un projet de règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook afin d'adresser à court terme certains enjeux d'aménagement entraînés par la pandémie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Monsieur Faucher mentionne l'objet du projet de règlement, sa portée et son impact pour les municipalités locales (le mode de financement et de remboursement ne sont pas applicables). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil, suite à la consultation écrite tenant lieu d'assemblée publique.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

9.3 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT L'ADOPTION D'UNE NOUVELLE ZONE INONDABLE DE GRAND COURANT SUR LES LOTS 1 802 694, 1 802 696, 6 295 077, 6 295 078, 6 322 795, 6 322 796, 6 322 797 ET 6 322 798, BORDANT LA RIVIÈRE MOE À COMPTON

PRÉSENTATION est faite par Monsieur Dominick Faucher, le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, et ce, conformément aux articles 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) d'un projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) ayant pour objet d'identifier de façon plus rigoureuse la zone inondable d'un secteur en développement en bordure de la rivière Moe à Compton.

Monsieur Faucher mentionne l'objet du projet de règlement, sa portée et son impact pour le secteur de Compton (le mode de financement et de remboursement ne sont pas applicables). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

CM2021-05-106

9.4 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT N° 6-25.6 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante ;

ATTENDU que ce projet de règlement était disponible pour consultation auprès du responsable de l'accès aux documents, 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet de ce projet de règlement soit de tenter d'adresser certains enjeux d'aménagement sur le territoire de la MRC que le contexte de la pandémie a exacerbé ;

ATTENDU que le projet est jugé prioritaire par le conseil de la MRC ;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-008 publié le 22 mars 2020, a suspendu toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure de consultation qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal ;

ATTENDU que les membres du comité régional d'Occupation du territoire de la MRC de Coaticook et du comité régional consultatif agricole recommandent l'adoption du projet de règlement 6-25.6, tel que présenté ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Mesdames Françoise Bouchard et Nathalie Dupuis et Messieurs Simon Madore, Bernard Marion et Johnny Pizar ;
- ▶ de recevoir par écrit les commentaires des citoyens de la MRC à l'égard de la modification réglementaire proposée, jusqu'au 6 juillet 2021, à 16h00, tenant lieu de consultation publique en publiant un avis à cet effet ou si le contexte de la Pandémie et la Santé publique tenir une consultation publique à cet effet le 23 août à 10h00 ;
- ▶ d'adopter le **projet** de règlement n° 6-25.6 modifiant le règlement n° 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-05-107

9.5 AVIS DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – ARTICLE 50 LAU - PROJET DE RÈGLEMENT N° 6-25.6

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2018 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement ;

ATTENDU que le conseil de la MRC a adopté un projet du règlement n° 6-25.6 ayant notamment pour but de faire face à court terme à certains enjeux d'aménagement du territoire entraînés par la pandémie, notamment en termes de développement résidentiel et d'hébergement récréotouristique ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC peut demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur la modification proposée ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le projet de modification du schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook par le règlement n° 6-25.6, tel que présenté ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution aux municipalités de Barnston-Ouest et de Dixville.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

10.0 AUTRES AFFAIRES

10.1 JOURNÉE ANNUELLE DE RÉFLEXION DES ÉLU(E)S (LAC-À-L'ÉPAULE) OU JOURNÉE D'ACCUEIL DES ÉLU(E)S – SUJETS ET DATE

Le 7 novembre 2021 sera une journée de scrutin pour les élections municipales générales. Certains élus ont déjà annoncé leur retrait de la vie politique. Les ateliers de travail pour le budget sont déjà à l'agenda. Les élus conviennent qu'au besoin certains enjeux ou préoccupations pourront être adressés avant le budget et les élections au cours d'une demi-journée de réflexion, mais qu'aucune journée ne doit être réservée à cet effet pour l'instant. Une journée d'accueil des nouveaux élus est toutefois souhaitée.

CM2021-05-108

10.2 RAPPORT ANNUEL DE GESTION CONTRACTUELLE - 2020

ATTENDU qu'en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, introduit par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PL 122), la MRC doit déposer au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU que ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement sur la gestion contractuelle ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport annuel pour l'année 2020 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vannasse
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport annuel 2020 sur la gestion contractuelle à la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-05-109

10.3 ACTE DE CESSION – VENTES POUR TAXES DE 2019 – LOTS 5 782 275 ET 5 792 568 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK EN LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE – AUTORISATION À SIGNATURE

ATTENDU la demande reçue de Monsieur Steve Sage à l'effet de lui céder les immeubles qui lui ont été adjugés lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2019, soit les lots 5 782 275 et 5 792 568 du cadastre du Canton du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, tous deux sans bâtisse dessus construites, ni circonstances ou dépendances, sans numéro civique à Saint-Herménégilde ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Janick Branchaud, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession desdits immeubles tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière, et que le requérant acquitte l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi, ainsi que l'intégralité des honoraires professionnels qui y sont rattachés ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière et directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, puisqu'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi à l'intérieur du délai prescrit ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution à la conseillère juridique du requérant.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

10.4 PLACE AUX JEUNES – BILAN DES ACTIVITÉS

Un bref bilan des activités de Place aux jeunes Coaticook est présenté par la direction générale. Depuis la première année de PAJ Coaticook en 2013-2014, ce sont 101 migrations directes et indirectes qui ont été comptabilisées. De plus, le Comité administratif a accepté de soutenir financièrement l'édition 2021-2022 pour un montant de 3 500 \$, tel que prévu au budget de la MRC.

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 12 MAI 2021

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 12 mai 2021.

CM2021-05-110

11.1.2 MRC DE PORTNEUF – ASSOULISSEMENTS RÉCLAMÉS À LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

ATTENDU que la MRC de Portneuf et la MRC de Papineau sollicitent toutes deux l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches afin que le gouvernement du Québec apporte des assouplissements à la *Loi sur les ingénieurs* pour permettre aux municipalités et aux MRC de pouvoir procéder à certains travaux mineurs sans avoir recours à un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ;

ATTENDU que l'Assemblée nationale a adopté le 24 septembre 2020 le projet de loi n° 29 « Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées » ;

ATTENDU que la *Loi sur les ingénieurs* (RLRQ, c. I-9) a notamment été modernisée par le biais de l'adoption de ce projet de loi ;

ATTENDU que le champ d'exercices de l'ingénierie ainsi que les activités réservées à l'ingénieur ont été redéfinis dans le cadre de cette modernisation de la *Loi sur les ingénieurs* ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les ingénieurs*, l'aménagement des dépendances aux ouvrages routiers ainsi que l'aménagement de structures servant à l'aménagement ou à l'utilisation des eaux sont des activités réservées à l'ingénieur ;

ATTENDU que selon l'article 3 du *Règlement concernant les ouvrages*, seuls les ponceaux rencontrant l'ensemble des 4 exigences prévues à ce règlement sont soustraits de l'application de la *Loi sur les ingénieurs* ;

ATTENDU que ces changements apportés à la *Loi sur les ingénieurs* ont un impact considérable pour les municipalités, principalement en ce qui concerne la réalisation de travaux de voirie courants qui sont considérés comme étant des ouvrages d'ingénierie impliquant qu'elles doivent **obtenir des plans et devis signés et scellés par un ingénieur et recourir à un ingénieur pour effectuer la surveillance et l'inspection de tels travaux** ;

ATTENDU que l'actualisation de la *Loi sur les ingénieurs* a également des incidences lors d'interventions relatives à l'aménagement et à l'entretien des cours d'eau dont la compétence relève des MRC ;

ATTENDU que les municipalités et les MRC auront davantage besoin de faire appel à un ingénieur pour des travaux relativement simples, dont l'installation de ponceaux de faible diamètre, ce qui engendrera des frais et des délais importants ;

ATTENDU que les municipalités ont des employés qualifiés dans leur service des travaux publics ayant les compétences pour effectuer certains travaux routiers sans l'intervention d'un ingénieur et leur permettant de les réaliser **sans délai et à un moindre coût** pour les contribuables ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une nouvelle disposition a également été intégrée à l'article 24 de la *Loi sur les ingénieurs* stipulant que **nul ne peut utiliser ou permettre que soit utilisé** pour la réalisation d'un ouvrage visé à l'article 3 de cette loi, un plan ou un devis non signé et scellé par un ingénieur ;

ATTENDU que cette modalité implique que les municipalités et les MRC ont maintenant la **responsabilité** de requérir de tels plans et devis lorsque la *Loi sur les ingénieurs* le prévoit, que ce soit dans le cadre de travaux qu'elles réalisent à leurs propres fins ou dans le cadre de l'application de leur réglementation d'urbanisme, plus particulièrement lors de l'octroi de permis de construction ;

ATTENDU que le fait par une municipalité ou une MRC de permettre que soient utilisés des plans non conformes à cette disposition la rend **passible d'amendes substantielles et de poursuites judiciaires** ;

ATTENDU que les municipalités et MRC ont été peu informées quant à leur obligation de requérir des plans et devis signés et scellés par un ingénieur et des moyens concrets pour s'assurer que de tels plans et devis sont requis selon la nature des travaux ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 mai 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer les démarches de la MRC de Portneuf et la MRC de Papineau auprès du gouvernement du Québec pour des assouplissements à la *Loi sur les ingénieurs* pour permettre aux municipalités et aux MRC de pouvoir procéder à certains travaux mineurs sans avoir recours à un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec pour appui, ainsi qu'aux MRC requérantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-05-111

11.1.3 FQM – DÉCLARATION POUR L’INCLUSION ET L’OUVERTURE À LA DIVERSITÉ – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) invite les municipalités et MRC du Québec à adopter la «Déclaration pour l’inclusion et l’Ouverture à la diversité» adoptée à l’unanimité par les membres de l’assemblée générale annuelle en septembre 2019 ;

ATTENDU qu’en cette année électorale, il est temps que les choses changent et d’affirmer l’adhésion du monde municipal aux valeurs d’ouverture, de respect et d’inclusion ;

ATTENDU que les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l’homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982) ;

ATTENDU que les municipalités et les MRC sont reconnues par l’État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes ;

ATTENDU que le milieu municipal doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant ;

ATTENDU que la Déclaration de principe de la Politique d’égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la FQM rappelle que l’égalité est un droit fondamental et qu’il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise ;

ATTENDU que malgré tous les acquis des dernières décennies et l’adoption de lois qui garantissent l’égalité de droit, des inégalités existent encore ;

ATTENDU que des gestes politiques d’engagement en faveur de l’ouverture à l’autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle souhaite déclarer leur droit au respect, à la reconnaissance et à l’inclusion ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 mai 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et d'adopter la «Déclaration pour l'inclusion et l'Ouverture à la diversité» telle qu'adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale annuelle en septembre 2019.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-05-112

11.1.4 PANDÉMIE DE LA COVID-19 – AIDE FINANCIÈRE DU MAMH

ATTENDU que le gouvernement du Québec a pris la décision d'octroyer une aide financière aux MRC afin de les soutenir dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, pour compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires dans un contexte de pandémie ;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation versera un montant de 766 981 \$ à cet effet à la MRC de Coaticook ;

ATTENDU la présentation de la direction générale d'une stratégie globale d'investissements et permettant la réalisation de divers projets ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 mai 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'accepter la stratégie globale d'investissements avec l'aide financière à recevoir par la MRC du gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-05-113

11.1.5 SALLE AUDIOVISUELLE

ATTENDU que le gouvernement du Québec a pris la décision d'octroyer une aide financière aux MRC afin de les soutenir dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, pour compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires dans un contexte de pandémie ;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation versera un montant de 766 981 \$ à cet effet à la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que l'aménagement d'une salle de rencontre audio-visuelle adéquate est maintenant une nécessité ;

ATTENDU que ce projet était inclus dans la stratégie globale d'investissements permettant la réalisation de divers projets que le Comité administratif de la MRC de Coaticook a recommandé au Conseil d'adopter lors de sa rencontre du 12 mai 2021 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la plus basse soumission conforme, soit l'offre de services de Solotech Inc. et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que Solotech Inc. est une entreprise québécoise et ayant un établissement au Québec au sens du projet de loi n° 67 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un contrat de cet ordre peut être accordé de gré à gré, conformément aux règles d'adjudication de contrat en vigueur à la MRC ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la direction générale d'accorder le contrat à Solotech Inc., aux termes de leur offre de services, mais sans l'option microphone (bodypack), pour une dépense de 30 526,60 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 32 049,12 \$ à cet effet à même les nouveaux revenus liés à l'aide financière versée aux MRC afin de les soutenir dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et ce, dans la Partie I, département «Général», la catégorie de fonctions «Admin – Activités d'investissement, Immo - Administration», poste budgétaire 23 02001 726, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des équipements et de la facture à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises pour les transferts budgétaires ainsi que les immobilisations, eu égard à la politique en vigueur.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION



CM2021-05-114

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.1.6 CIBLE - ENTENTE DE COLLABORATION ET SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU que les MRC de l'Estrie ont mis en œuvre, de 2018 à 2021, une entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire, dans laquelle il a été convenu de mettre en œuvre un mécanisme de concertation dudit secteur ;

ATTENDU que le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE) a alors été créé ;

ATTENDU que le CIBLE a pour mission de soutenir le développement de la filière bioalimentaire, en supportant les entreprises du secteur dans leurs besoins en matière de mise en marché et de commercialisation, et en favorisant la concertation et la coordination des efforts de l'ensemble des intervenants du secteur bioalimentaire ;

ATTENDU que le CIBLE œuvre à l'échelle de la région touristique des Cantons-de-l'Est ;

ATTENDU que la marque Créateurs de saveurs des Cantons-de-l'Est certifie annuellement les produits de 180 entreprises ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook reconnaît l'expertise du CIBLE quant au développement et à la coordination d'initiatives collectives permettant le soutien des entreprises du secteur bioalimentaire, notamment en matière de mise en marché de proximité, de circuits thématiques ou d'agrotourisme ;

ATTENDU que le CIBLE peut jouer un rôle-clé dans le soutien à l'achat local, l'agrotourisme et l'autonomie alimentaire, les enjeux liés à ces sujets étant de plus en plus préoccupants pour le consommateur québécois ;

ATTENDU que le CIBLE a été clairement identifié comme l'organisme pouvant soutenir le développement et l'agrotourisme, dans la foulée de la fin des activités du Conseil pour l'agrotourisme des Cantons-de-l'Est (CACE) ;

ATTENDU que la MRC souhaite que le CIBLE joue un rôle prépondérant dans la concertation des acteurs du secteur bioalimentaire ;

ATTENDU que la MRC souhaite également que le CIBLE augmente davantage ses revenus autonomes, notamment par une offre de services à la carte pour les organismes et institutions ;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement territorial et régional ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook tout comme les autres MRC de l'Estrie a adopté un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) ;

ATTENDU que parmi les enjeux communs de ces PDZA, on retrouve notamment le soutien à l'achat local et à l'agrotourisme ;

ATTENDU que dans ce contexte, le soutien aux activités du CIBLE permet la mise en commun de ressources et d'expertises, permettant ainsi à l'ensemble de la région de se démarquer pour la mise en marché de produits locaux exceptionnels ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 mai 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte un projet d'entente de collaboration et de soutien financier au CIBLE et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'octroyer, sur une durée de trois ans, la somme de 25 714 \$ au Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie, sous réserve des disponibilités financières, selon la répartition suivante :
 - Pour l'année financière 2021-2022, une somme de 10 000 \$;
 - Pour l'année financière 2022-2023, une somme de 8 571 \$;
 - Pour l'année financière 2023-2024, une somme de 7 143 \$;
- ▶ d'engager le crédit nécessaire à cet effet pour l'année financière 2021 dans la Partie I, département «Général», au sein de la catégorie de fonctions «Amén.urb. et dév. - Amén. urb. et zonage, Entente sectorielle MAPAQ», poste budgétaire 02 61001 419 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense ainsi que la prévision budgétaire à cet effet pour les années subséquentes ;
- ▶ d'autoriser le préfet de la MRC à signer l'entente de collaboration au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution aux autres partenaires de l'entente et au CIBLE.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

11.2 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 4 MAI 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement économique de la MRC de Coaticook du 4 mai 2021.

11.3 COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 5 MAI 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook du 5 mai 2021. Le président Monsieur Johnny Pizar en fait un bref résumé.

CM2021-05-115

11.3.2 CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE D'EAU 2021 - PARC CHUTE BURROUGHS

ATTENDU que la municipalité de Stanstead-Est souhaite procéder à l'ouverture du nouveau parc municipal et faire la promotion de la baignade dans la rivière Niger ;

ATTENDU qu'il appert opportun de procéder à un échantillonnage de l'eau afin d'en connaître la qualité ;

ATTENDU que la campagne d'échantillonnage 2021 ne prévoyait pas faire de prélèvement d'eau à cet endroit et que la municipalité de Stanstead-Est est prête à le faire (récolte et envoi des échantillons au laboratoire) ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional des milieux naturels et de l'environnement de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 5 mai 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que par équité et soutien, il serait souhaitable que la MRC contribue financièrement à cette initiative selon les mêmes modalités que celles prévues pour la campagne d'échantillonnage 2021, soit 50 % des frais d'analyse de coliformes fécaux ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Line Gendron

IL EST RÉSOLU

- ▶ de contribuer financièrement à la campagne d'échantillonnage 2021 de prélèvement d'eau de la municipalité de Stanstead-Est au niveau du nouveau parc municipal et de la rivière Niger, et ce, par équité et soutien, selon les mêmes modalités que celles prévues pour la campagne d'échantillonnage 2021, soit 50 % des frais d'analyse de coliformes fécaux ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Municipalité pour l'en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-05-116

11.3.3 CONSULTATIONS PUBLIQUES DU BAPE : « L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES » - MÉMOIRE

ATTENDU que le Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) tient présentement des consultations publiques sur la gestion des résidus ultimes au Québec ;

ATTENDU que le dépôt du mémoire devait être avant le 14 mai 2021 ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le mémoire signé par le préfet suivant la recommandation du Comité régional des milieux naturels et de l'environnement de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 5 mai 2021, tel que transmis au BAPE et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'entériner le mémoire tel que rédigé et signé par le préfet au nom de la MRC de Coaticook, lequel fut transmis au Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) dans le cadre des consultations publiques sur la gestion des résidus ultimes au Québec.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-05-117

11.3.4 ÉCOCENTRE PERMANENT – MODÈLE D’AFFAIRE ET OFFRE D’ACHAT

ATTENDU qu’aux termes de la résolution CM2020-02-52 le Conseil de la MRC a accepté l’offre de services professionnels de Chamard Stratégies environnementales pour la réalisation de l’étude de faisabilité pour un écocentre viable et efficace sur le territoire de la MRC, sur la base de leur proposition et sous réserve de l’obtention de l’aide financière demandée auprès du Fonds municipal vert offert par la Fédération canadienne des municipalités ;

ATTENDU que la situation actuelle ainsi que les conclusions du scénario «optimisé» incluant un écocentre régional à Coaticook, un écocentre satellite à Compton/Waterville et des écocentres occasionnels à Saint-Malo, East Hereford et Stanstead-Est furent présentées par les représentants de Chamard lors de la journée de réflexion annuelle des élus de la MRC de Coaticook le 6 octobre 2020 ;

ATTENDU les coûts associés à la construction d’un écocentre permanent ainsi que le budget d’opération ;

ATTENDU que divers enjeux devaient être adressés avec le modèle proposé et que le *statu quo* n’était pas une option à long terme ;

ATTENDU qu’aux termes de la résolution CM2020-10-188, un mandat fut confié à la direction générale de revoir le budget d’opérations ainsi que les besoins réels avec le Comité régional des Milieux naturels et environnement afin de présenter au Conseil un plan de travail devant mener à l’octroi d’un mandat de services professionnels pour la confection de plans et devis d’un écocentre permanent, sur un emplacement à déterminer ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les coûts d'immobilisation d'un écocentre permanent étaient évalués à 1 M\$ dans le rapport de Chamard avec une marge d'erreur de 20 % et plus ;

ATTENDU que bien que des aides financières sont possibles, il est opportun pour raffiner les estimations avec une plus grande précision un terrain spécifique dans le cadre d'un avant-projet ;

ATTENDU la présentation par la direction générale du sommaire d'un modèle d'affaires du futur écocentre régional permanent de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil prend en compte l'avancement du projet d'écocentre permanent ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional des milieux naturels et de l'environnement de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 5 mai 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU de confier le mandat

- ▶ à la direction générale d'amorcer le processus d'appel d'offres, conformément aux règles d'adjudication en vigueur, pour des services professionnels pour un devis préliminaire ;
- ▶ à la direction générale de poursuivre les discussions avec les partenaires du projet, soient la Ressourcerie des Frontières et Conteneurs Coaticook (Léon Jacques) ;
- ▶ au Comité régional des milieux naturels et de l'environnement de la MRC de Coaticook d'analyser les divers scénarios afin de s'assurer de donner un service approprié à toutes les municipalités, notamment Compton et Waterville.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2021-05-118

11.3.5 PROJET PILOTE DE RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES SYNERGIE ET AGRIRÉCUP

ATTENDU que le gouvernement songe à mettre en place une REP (Responsabilité élargie des producteurs) sur les plastiques agricoles, ce qui implique l'imposition d'écofrais sur ces produits et la mise en place de programme de récupération ;

ATTENDU qu'AgriRÉCUP s'affiche comme étant l'acteur privilégié pour effectuer la gestion de la récupération des plastiques agricole, mais propose un modèle avec des points de dépôt ;

ATTENDU que la MRC gère un programme de récupération efficace depuis plus de 10 ans avec cueillette à la ferme ;

ATTENDU que le modèle d'AgriRÉCUP avec un point de dépôt laisse présager un recul important dans le taux de participation sur le territoire ;

ATTENDU qu'un projet pilote concernant l'uniformisation de la collecte par le biais de conteneurs est envisagé pour tenter de diminuer les frais du programme ;

ATTENDU que la MRC des Sources vient tout juste d'implanter ce système et qu'il serait sage d'attendre les résultats de cette transition pour évaluer les avantages et inconvénients ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional des milieux naturels et de l'environnement de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 5 mai 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU de demander que le monde municipal, tout comme l'Union des producteurs agricoles (UPA), soit l'un des partenaires invités à la discussion et la réflexion sur la réduction à la source, la récupération et la valorisation des plastiques agricoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

11.4 COMITÉ RÉGIONAL OCCUPATION DU TERRITOIRE

11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 5 MAI 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire de la MRC de Coaticook du 5 mai 2021. Un bref résumé en est fait.

11.4.2 MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET HÉBERGEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE

Le Comité régional de l'Occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 5 mai 2021 recommandait au Conseil de la MRC de procéder à l'adoption d'un projet de modification du Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) afin de traduire la stratégie d'aménagement à court terme liée à la pandémie. Voir les points 6.1, 8.2, 9.2, 9.4 et 9.5 de la présente session du conseil à cet effet.

11.4.3 MODIFICATION DE LA ZONE INONDABLE DE LA RIVIÈRE MOE – SECTEUR DU CHEMIN IVES HILL À COMPTON

Le Comité régional de l'Occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 5 mai 2021 recommandait au Conseil de la MRC de procéder à l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) et de modifier le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) afin de bien représenter la zone inondable aux abords de la rivière Moe dans le secteur du chemin Ives Hill à Compton. Voir les points 8.3 et 9.3 de la présente session du conseil à cet effet.

11.5 COMITÉ RÉGIONAL DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

11.5.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 12 MAI 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional - Développement des communautés de la MRC de Coaticook du 12 mai 2021, la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.



CM2021-05-119

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.5.2 AGENT EN PATRIMOINE – CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT FINANCIER

ATTENDU que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier vise à soutenir les MRC et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier ;

ATTENDU que le programme comporte 2 volets et que le volet 2 vise une entente pour l'embauche d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier ;

ATTENDU que l'objectif spécifique du volet 2 est d'outiller le milieu municipal par le recours à des ressources spécialisées en patrimoine immobilier qui agiront comme personnes-ressources en patrimoine immobilier dans leurs milieux, afin de sensibiliser et informer les élus, le personnel municipal et la population à l'importance du patrimoine et contribueront à la réalisation des inventaires de biens immobiliers (RPCQ) et des outils réglementaires ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-09-171, la MRC de Coaticook a accepté d'adhérer au projet et de présenter une demande commune pour se doter d'un agent en patrimoine immobilier avec d'autres MRC de l'Estrie et s'est engagée financièrement pour les années 2021-2022 et 2023 dans le cadre de ce projet ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-11-215, la MRC de Coaticook a accepté de conclure une entente intermunicipale conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* avec les autres MRC afin de déterminer les obligations de chacune des parties ;

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François a décidé de recadrer ses besoins et ne participera pas à la demande qui sera présentée conjointement par les 5 autres MRC de l'Estrie (dont Coaticook) ;

ATTENDU l'évolution du projet, on parle maintenant de l'embauche conjointe de 2 agents en patrimoine et non un seul ;

ATTENDU que la MRC du Val-Saint-François agirait comme gestionnaire de l'entente ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 mai 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Line Gendron

IL EST RÉSOLU

- ▶ de réitérer l'adhésion de la MRC de Coaticook au projet et de présenter une demande commune pour se doter d'agents en patrimoine immobilier avec d'autres MRC de l'Estrie ;
- ▶ de s'engager financièrement pour les années 2022, 2023 et 2024 dans le cadre de ce projet, avec une contribution financière de 15 100 \$ pour la première année ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'accepter de conclure une entente intermunicipale conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* avec les autres MRC afin de déterminer les obligations de chacune des parties ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-05-120

11.5.3 PATRIMOINE RELIGIEUX

ATTENDU qu'en février 2021, la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook (TCCC) faisait parvenir une demande à la MRC de lui confier le mandat de mettre sur pied un groupe de travail ayant pour mandat d'accompagner les municipalités, les propriétaires et les citoyens pour assurer la protection, la conservation et la mise en valeur des bâtiments et ensembles religieux jugés d'intérêt patrimonial ;

ATTENDU que les enjeux concernant le patrimoine religieux sont importants ;

ATTENDU la présentation d'une proposition de plan d'action ainsi que les possibilités de financement applicables ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 mai 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de concentrer les efforts de la MRC dans les deux premières phases du plan d'action présenté, et ce, afin d'avoir un meilleur portrait de la situation, soient la production d'un rapport sur la valeur patrimoniale de six églises non citées afin d'outiller les municipalités pour l'adoption d'un règlement de citation de ces bâtiments et la production de carnets de santé pour les églises retenues ;
- ▶ de prévoir lors de l'établissement des prévisions budgétaires de 2022, un montant de 11 000 \$ pour la réalisation des phases 1 et 2.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-05-121

11.5.4 HABITATION – MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

ATTENDU que suite au dépôt de l'étude sur les besoins en logement dans la MRC de Coaticook, il est opportun de mettre en œuvre le plan d'action proposé ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 mai 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver la proposition de budget pour ce projet, qui implique une contribution de 15 000 \$ à même le budget « accueil » de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de confier le mandat à la direction générale de procéder à un appel de candidatures visant l'embauche d'un ou d'une chargée de projet temporaire qui mettra en œuvre le plan d'action proposé ;
- ▶ de poursuivre les démarches de recherche de financement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-05-122

11.5.5 TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE - REPORT

ATTENDU qu'il y a lieu que la MRC se positionne quant à la tenue ou non de son tournoi de golf annuel au profit de la Fête régionale de la famille ;

ATTENDU que celui-ci avait été annulé l'an dernier en raison de la pandémie ;

ATTENDU que le contexte ne semble pas plus propice à tenir l'événement cette année ;

ATTENDU que l'édition 2021 de la Classique de golf du maire de Coaticook a également été annulée la semaine dernière ;

ATTENDU que le Club de golf de Coaticook a informé la MRC des règles à suivre dans le contexte de pandémie, soient les départs en continu et non en simultané, afin d'éviter les rassemblements sur les départs et que le nombre maximal de personnes permises dans le club de golf est de 40 personnes ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 mai 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU de reporter le tournoi de golf annuel au profit de la Fête régionale de la famille en 2022.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-05-123

11.5.6 FÊTE DE LA RENTRÉE

ATTENDU qu'un projet de Fête de la Rentrée est en élaboration avec un budget préliminaire de 23 000 \$ (dont 6 000 \$ en bourse pour les nouveaux enfants, suite à l'annulation de l'édition 2021 de la Fête régionale de la famille) ;

ATTENDU que les objectifs de l'événement sont :

- Démontrer l'importante place qu'occupent les familles et les aînés pour la MRC de Coaticook (*Penser et agir familles/aînés*) en lien avec la Politique familiale et des aînés ;
- Offrir un lieu de rencontre pour les citoyens par le biais d'un événement rassembleur (du style grande fête des voisins) ;
- Mettre de l'avant la richesse bioalimentaire de la région ;
- Offrir une opportunité d'intégration des nouveaux résidents de la région ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 mai 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver la démarche d'organisation d'une Fête de la rentrée avec les balises budgétaires présentées ;
- ▶ de poursuivre les démarches pour revenir dès que possible avec une proposition plus avancée et un budget plus détaillé pour la tenue de l'événement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2021-05-124

11.5.7 VOLET ÉVÉNEMENTIEL DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE

ATTENDU que la Politique d'investissement du nouveau Fonds de Vitalité des milieux de vie de la MRC contient un volet Événementiel ;

ATTENDU que L'Éveil, ressource communautaire en santé mentale a adressé une demande de soutien financier à la MRC dans le cadre de son projet 12 jours en juin ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un nouvel événement, mais qui vise une collecte de fonds pour l'organisme afin de lui permettre de demeurer ouvert pendant la période estivale où il est habituellement fermé ;

ATTENDU que la MRC a également un poste budgétaire pour des dons et commandites ainsi qu'une «Politique concernant les demandes d'aide financière et de commandites» en vigueur depuis le 20 octobre 2004 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 mai 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'apporter les précisions suivantes au volet Événementiel de la Politique d'investissement du Fonds Vitalité des milieux de vie, soient :
 - que les événements dont l'objectif principal est une levée de fonds ne soient pas considérés comme admissibles et que les demandes de soutien financier soient redirigées vers le Comité administratif pour être analysées conformément à la «Politique concernant les demandes d'aide financière et de commandites» et le budget disponible ;
 - que le financement soit possible sur une période de trois (3) ans seulement pour les nouveaux événements de nature régionale ;
- ▶ de refuser la demande de financement du projet *12 jours en juin* à même le volet Événementiel du Fonds Vitalité des milieux de vie, mais de soutenir financièrement le projet *12 jours en juin* de l'Éveil, ressource communautaire en santé mentale, surtout dans le contexte actuel où la santé mentale de la population est très préoccupante pour un montant de 1 500 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 1 500 \$ dans la Partie I, département «Général», au sein de la catégorie de fonctions «Santé & bien-être - Autre, Dons autres organismes», poste 02 59002 970 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Line Gendron	2	2,81		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	44/44	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

Madame Line Gendron rappelle aux membres du Conseil que celle-ci est également directrice de la Maison des jeunes de Coaticook (La Mayz). Elle ne participera pas aux délibérations dans la prochaine question, et ce, afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

CM2021-05-125

11.5.8 SOUTIEN FINANCIER – LÉGALISATION DU CANNABIS – PLAN D'ACTION DU COMITÉ JEUNESSE EN PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION DES DÉPENDANCES – RÉOLUTION CM2020-03-62

ATTENDU que la MRC de Coaticook a reçu du ministère des Affaires municipales une aide financière de 45 197 \$ en mars 2019 pour répondre aux besoins des municipalités liés à la légalisation du cannabis ;

ATTENDU que l'aide financière n'est pas récurrente et doit être utilisée avant le 30 juin 2021 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-01-34, un montant de l'aide financière a été réservé pour l'achat de signalisation uniformisée pour les besoins des municipalités locales et de la MRC ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-03-62, un soutien financier de 30 000 \$ pour l'élaboration d'un plan d'action a été accordé au Comité jeunesse en promotion de la santé et prévention des dépendances ;

ATTENDU qu'un montant résiduel est toujours disponible ;

ATTENDU que la Maison des jeunes de Coaticook a accepté le rôle d'organisme porteur pour ce projet pour la région et assurera à ce titre l'administration du budget ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un projet d'entente de financement et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 12 mai 2021 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'octroyer tout montant résiduel de l'aide financière de 45 197 \$ reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en mars 2019 pour répondre aux besoins des municipalités liés à la légalisation du cannabis à la Maison des jeunes de Coaticook afin qu'elle poursuive son mandat de mise en œuvre du plan d'action élaboré par le *Comité jeunesse en promotion de la santé et prévention des dépendances* ;
- ▶ d'autoriser le directeur général à signer le protocole fixant les obligations des parties, tel que présenté ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 13 250,93 \$ ou tout montant résiduel relatif à l'aide financière dans la Partie I, département «Général», au sein de la catégorie de fonctions «Santé & bien-être – Autre, Travailleur de rue - Contribution», poste budgétaire 02 59001 996, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de l'aide selon les modalités qui seront contenues audit protocole, les sommes devant toutefois être déboursées avant le 30 juin 2021.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,03		
Simon Madore	18	47,30		
Bernard Vanasse	7	16,95		
Françoise Bouchard	2	3,77		
Benoît Lavoie	1	1,46		
Réjean Masson	1	2,34		
Gérard Duteau	2	3,91		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Gilbert Ferland	2	3,29		
Nathalie Dupuis	5	12,05		
TOTAL	42/44	97,19 %		

ADOPTION

Madame Line Gendron se joint de nouveau aux délibérations du conseil.

11.6 COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – VOLET SERVICES POLICIERS

11.6.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 28 AVRIL 2021

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique – volet services policiers de la MRC de Coaticook du 28 avril 2021. L'élue responsable, Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.2 LE CAB EXPRESS – INFOLETTRE N° 104

La greffière dépose à titre d'information, le n° 104 du bulletin CAB express du Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook.

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur ses principales activités.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font également un bref retour sur leurs principales activités.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.1.1 ÉQUIPE DE LA MRC

L'agente de communications par *intérim* décrit brièvement les principaux dossiers en cours, pour l'équipe de la MRC.

**14.1.2 COVID-19 – POSSIBILITÉ DE PASSAGE EN ZONE JAUNE
– 14 JUIN 2021**

La rencontre de juin du Conseil de la MRC sera à huis clos et par mode technologique (visioconférence). Si la Santé publique décrète le passage du territoire de l'Estrie en palier d'alerte 2 (zone jaune), la rencontre d'août pourrait se tenir en présentiel et devant public. Un avis public à cet effet sera alors publié, conformément à la loi et aux directives émises par les autorités.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 23h16.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 19 mai 2021.

Responsable des archives

